



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Zoom), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 19 septembre 2023 de 12h 59 à 13 h 02.

SONT PRÉSENTS : Patrick Courtois, pithu-ilnutshimau (vice-chef)
Jonathan Germain, takuhikaniss (conseiller)
Jonathan Gill-Verreault, takuhikaniss (conseiller)
Sylvie Langevin, takuhikaniss (conseillère)
Jean-Denis Bergeron-Simard, utshimass katakuhimatshesht
(directeur général adjoint)
Vicky Lord, greffière

SONT ABSENTS : Guylaine Simard, pithu-ilnutshimau (vice-cheffe) - (VACANCES)
Gilbert Dominique, ilnutshimau (chef) - (REPRÉSENTATIONS)
Carina Dominique, takuhikaniss(conseillère) - (REPRÉSENTATIONS)
Guylaine Gill, Utshimashkueu katakuhimatshesht
(directrice générale)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion régulière du 29 août 2023
 - 3.1.2 Réunion spéciale du 29 août 2023
 - 3.2 Dons et commandites
4. Direction générale
 - 4.1 Déclaration d'intérêts des élus - Révision annuelle
5. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 5.1 Stratégie de positionnement des produits touristiques et de l'image de marque de la communauté de Mashteuiatsh;
 - 5.2 Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh | Fonds québécois d'initiatives sociales
6. Développement des ressources humaines
 - 6.1 Modification à la Politique des conditions de travail des cadres;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

- 6.2 Renouvellement du contrat d'assurance collective au 1^{er} octobre 2023.
- 7. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
 - 7.1 Amendement n° 46 | MSAC 23-24
- 8. Soutien à la gouvernance
 - 8.1 Adoption du projet de recherche « Portrait archéologique du schème d'établissement des Pekuakamiulnuatsh durant la paléohistoire et au début du contact »;
 - 8.2 Approbation du projet de recherche « Traditions juridiques des Pekuakamiulnuatsh relatives au territoire, rôle des Katapelitak, des familles et de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan : quel agencement possible pour une gouvernance de Tshitassinu ? »
- 9. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le vice-chef Patrick Courtois assume la présidence en l'absence du chef Gilbert Dominique. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le vice-chef Patrick Courtois procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Jonathan Gill-Verreault
Appuyé de Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 29 AOÛT 2023

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Sylvie Langevin
Appuyé de Jonathan Gill-Verreault
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 29 AOÛT 2023

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Sylvie Langevin
Appuyé de Jonathan Gill-Verreault
Adopté à l'unanimité

3.2 DONS ET COMMANDITES

FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

RÉSOLUTION N° 8535

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est dédiée au Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui fait partie du réseau de la santé et des services sociaux et a pour mission d'offrir des services de nature psychosociale, d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale, requis par la situation d'un jeune;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont des collaborateurs dans la dispensation de services visant les jeunes;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par la Fondation pour l'enfance et la jeunesse dans le cadre de l'activité Barrages routiers régionaux au profit des fondations du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean. « Arrête DON\$ » sous la présidence d'honneur de Marianne St-Gelais.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 150 \$ dans le cadre de l'activité Barrages routiers régionaux pour la Fondation pour l'enfance et la jeunesse qui se tiendra le 28 septembre 2023 à différents points de collecte dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

LA GRANDE MARCHE D'ALEXANDRE VÉZINA – MAISON STÉPHANE FALLU, CHAMBLY

RÉSOLUTION N° 8536

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des organismes de bienfaisance voués à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes;

CONSIDÉRANT que la Maison Stéphane Fallu accueille des jeunes poussés vers la sortie après des années en Centre Jeunesse de la DPJ, dès leur majorité;

CONSIDÉRANT que l'équipe d'intervenants de la Maison Stéphane Fallu les guide dans leur projet de vie adulte afin d'obtenir des qualifications dans un projet d'études qui peut durer jusqu'à trois années;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la campagne est pour le financement de l'acquisition d'une maison achetée récemment et que le projet est de l'agrandir en y ajoutant six chambres à coucher;

CONSIDÉRANT que l'activité de financement est de parcourir à la marche 3000 km en 100 jours, de traverser trente villes et d'arrêter à Mashteuiatsh le 17 septembre et y rencontrer nos leaders.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 250 \$ dans le cadre de la campagne de la Grande marche d'Alexandre Vézina, 3 000 km en 100 jours, pour la Maison Stéphane Fallu située à Chambly qui accueille des jeunes de 18 ans et plus sortant d'un Centre Jeunesse de la DPJ pour les guider dans leur projet de vie adulte.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS – RÉVISION ANNUELLE

RÉSOLUTION N° 8537

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT l'importance que revêtent pour Katakuhimatsheta les valeurs de respect, d'entraide, de partage, de fierté, d'humilité, de responsabilité et de transparence;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adopté le 12 février 2019 le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus (2019-01)*;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit une mise à jour annuelle des déclarations d'intérêts des élus et le dépôt de celles-ci en réunion décisionnelle.

IL EST RÉSOLU de prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts des élus ayant fait l'objet de la mise à jour annuelle pour l'année 2023, prévue au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus (2019-01)*.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

5. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

5.1 STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT DES PRODUITS TOURISTIQUES ET DE L'IMAGE DE MARQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE MASHTEUIATSH

RÉSOLUTION N° 8538

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a approuvé la structure de gouvernance de la Table de concertation des partenaires en tourisme de Mashteuiatsh, le 29 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des partenaires en tourisme regroupe les principaux acteurs touristiques de la communauté et favorise ainsi la création d'occasions d'agir en synergie et tout en facilitant une meilleure coordination des actions;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de la Table de concertation des partenaires en tourisme de Mashteuiatsh relève de l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques (ÉEPS);

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a confirmé sa participation au financement annuel du Circuit touristique | Tour du lac Saint-Jean pour les années de 2024 à 2027, le 18 juillet 2022;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a donné son aval pour relancer les travaux du comité pour l'avancement du projet de Complexe touristique à Mashteuiatsh, le 15 novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'adopter de meilleures stratégies de positionnement de l'offre touristique de la communauté de Mashteuiatsh.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction de l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques (ÉEPS) à signer tous les documents requis pour développer une stratégie de positionnement touristique avec les différents partenaires concernés et une image de marque reflétant les particularités culturelles de la Nation.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

5.2 PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE COLLECTIVE DE MASHTEUATSH | FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

RÉSOLUTION N° 8539

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu la confirmation d'un financement provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour quatre (4) années financières, soit de 2019 à 2023, au montant de 185 898 \$;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Santé et mieux-être collectif est signataire de l'entente avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSPSNQL) pour la gestion du financement provenant du FQIS pour le soutien à la mobilisation et aux projets;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adopté l'ajout du financement FQIS au volet 2, Soutien au financement des projets ponctuels, notamment pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au projet pilote du Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh (PSECM), le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu la confirmation d'une première bonification au financement FQIS pour la lutte contre la pauvreté, 2019-2023 et prolongé jusqu'au 31 mars 2024, au montant de 30 506 \$;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adopté le PSECM pour une période de (3) ans, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, le 11 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu la confirmation d'une deuxième bonification au financement FQIS pour la lutte contre la pauvreté, 2023-2024, au montant de 36 592 \$.

IL EST RÉSOLU d'adopter l'amendement du budget du Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh (PSECM), notamment celui du Volet 2 – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour l'exercice financier 2023-2024, pour l'inclusion de la bonification de 36 592 \$ provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction de l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques (ÉEPS) à signer tous les documents requis et à prendre les mesures nécessaires pour la poursuite du Volet 2 – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh (PSECM).

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

6. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 MODIFICATION À LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES

RÉSOLUTION N° 8540

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que la Politique des conditions de travail des employés et celle des cadres se trouvent dans un seul document et que leurs conditions d'emploi sont essentiellement différentes;

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Développement des ressources humaines recommande de scinder la Politique des conditions de travail en deux documents.

Il EST RÉSOLU d'adopter la Politique sur les conditions de travail modifiée dont l'entrée en vigueur est effective le 19 septembre 2023;

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'adopter la Politique sur les conditions de travail des cadres dont l'entrée en vigueur est effective le 19 septembre 2023.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

6.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1^{ER} OCTOBRE 2023

RÉSOLUTION N° 8541

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que la Loi C-30 de l'assurance-emploi a été modifiée depuis le 18 décembre 2022 relativement au nombre de semaines de prestations de l'assurance salaire courte durée qui passe de 15 à 26 semaines;

CONSIDÉRANT que la prime négociée avec l'assureur est de 4,1 % mais que l'application des modifications à la Loi C30 permet une économie de 1 % par rapport à la prime négociée;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la démarche, la prime négociée avec l'assureur est de 3,1 % qui se traduit par une hausse de 14 528 \$ pour la part employeur et de 14 528 \$ pour la part employée;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de 3,1 % s'explique par :

- Une diminution en assurance vie de -4,1 %;
- Une diminution en assurance salaire de longue durée de -2,7 %;
- Une hausse en assurance salaire de courte durée de +35,3 %;
- Une diminution en assurance maladie de -2 %.

IL EST RÉSOLU de procéder au renouvellement de la police d'assurance collective au 1^{er} octobre 2023, en conservant les mêmes couvertures que pour l'année 2022-2023, incluant les modifications de la Loi C-30 avec le RBA - Groupe financier (Beneva - Assurance collective) dont la prime annuelle s'établit à 980 949,38 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Développement des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

7. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

7.1 AMENDEMENT NO 46 | MSAC 23-24

RÉSOLUTION N° 8542

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'infrastructures et urbanisme, soutien à la gouvernance, santé et mieux-être collectif, ainsi l'éducation et main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente, afin d'ajouter un montant de 6 347 176,50 \$ pour l'année financière 2023-2024 et les suivantes :

- Une subvention de 646 180 \$ pour Aide au revenu (23-24);
- Un financement fixe de 115 444 \$ pour l'implantation et expansion enseignement élémentaire et secondaire de l'éducation des adultes (23-24);
- Un financement fixe de 165 000 \$ Eaux usées - Intervention sur la conduite sanitaire (23-24);

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

- Un financement fixe de 24 750 \$ Construction de logement - Initiative de logement (23-24);
- Un financement fixe de 858 783 \$ pour Éducation Postsecondaire (23-24);
- Un financement souple de 400 000 \$ Eaux usées - pour le projet Agrandissement des étangs aérés (23-24);
- Un financement fixe de 109 983 \$ pour le fonctionnement et entretien Suivi eau souterraine au site d'enfouissement (23-24);
- Un financement fixe de 12 027,50 \$ pour les services de représentation des Premières Nations une indexation de 2 % (SEFPN) (23-24);
- Un financement fixe de 100 000 \$ pour Développement de la capacité de gouvernance - Planification et gestion du risque (23-24);
- Un financement fixe de 25 000 \$ pour Développement de la capacité de gouvernance - Participation communautaire (23-24);
- Une subvention de 201 510 \$ annuellement représentant l'augmentation de 3 % (Santé) (23-24 à 28-29);
- Un financement fixe de 2 000 000 \$ - Principe de Jordan (Santé) (2023-2024);
- Un financement global de 611 588 \$ pour les services de santé non assurés - Transport pour raison médicale (Santé) (23-24);
- Un financement souple de 26 746 \$ pour Guérisseurs traditionnels (Santé) (23-24);
- Un financement global de 42 615 \$ pour Technologies émergentes (santé) (23-24).

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 0046 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada pour un montant total de 5 339 627 \$ pour l'année financière 2023-2024 et 1 007 550 \$ pour les années subséquentes, faisant passer le total de l'entente 2023-2024 à 48 432 762 \$ et l'entente 2019-2029 à 452 074 579 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

8. SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

8.1 ADOPTION DU PROJET DE RECHERCHE « PORTRAIT ARCHÉOLOGIQUE DU SCHÈME D'ÉTABLISSEMENT DES PEKUAKAMIULNUATSH DURANT LA PALÉOHISTOIRE ET AU DÉBUT DU CONTACT »

RÉSOLUTION N° 8543

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que les principaux objectifs de la recherche sont d'établir la connaissance archéologique de la région, d'étoffer les données sur au projet d'autodétermination des Pekuakamiulnuatsh en matière d'archéologie initié depuis plusieurs années, tout en poursuivant la pratique co-partenariale instaurée au niveau de la recherche archéologique entre l'Université du Québec à Chicoutimi et la communauté de Mashteuiatsh, et que des jeunes de la communauté participeront de près au projet de la doctorante;

CONSIDÉRANT que l'approche méthodologique va s'appuyer sur les récits oraux de la communauté de Mashteuiatsh, sur les écrits ethnohistoriques et des données archéologiques empiriques;

CONSIDÉRANT que la recherche permettra, entre autres, d'observer les différences, s'il en est, entre les sites d'occupations estivales et hivernales afin d'avoir un aperçu du mode de vie des Pekuakamiulnuatsh pendant la saison hivernale dans une perspective de répartition socio-spatiale.

IL EST RÉSOLU d'officialiser le partenariat entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre du projet de recherche collaborative « Portrait archéologique du schème d'établissement des Pekuakamiulnuatsh durant la paléohistoire et au début du contact »;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser les directions des unités administratives du Soutien à la gouvernance et Droits et protection du territoire de signer une entente de recherche collaborative avec Noémie Plourde pour le projet « Portrait archéologique du schème d'établissement des Pekuakamiulnuatsh durant la paléohistoire et au début du contact » qui se déroulera au cours des trois prochaines années, soit de 2023 à 2025.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

8.2 APPROBATION DU PROJET DE RECHERCHE « TRADITIONS JURIDIQUES DES PEKUAKAMIULNUATSH RELATIVES AU TERRITOIRE, RÔLE DES KATAPELITAK, DES FAMILLES ET DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN : QUEL AGENCEMENT POSSIBLE POUR UNE GOUVERNANCE DE TSHITASSINU ? »

RÉSOLUTION N° 8544

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que la phase 1 du projet de recherche « Tan tshe eishi nashekanitsh ka ui pukuhutishuanuatsh Pekuakamiulnuatsh - vers une constitution des Pekuakamiulnuatsh » s'est complétée en juin 2023 avec le dépôt final des résultats;

CONSIDÉRANT qu'il reste encore des travaux à compléter sur les traditions juridiques des Pekuakamiulnuatsh relatives au territoire (Tshitassinu) selon le droit écrit Ilnu, les récits issus de la tradition orale et les pratiques contemporaines en territoire à Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT qu'il reste aussi à documenter et clarifier le rôle et l'agencement des différentes autorités ilnu agissant en matière de gouvernance du territoire;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le projet de recherche contribuera aux travaux de la Commission Tipelimetishun et qu'il sera fait en collaboration avec celle-ci.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la phase 2 des travaux de recherche dont le sujet sera « Traditions juridiques des Pekuakamiulnuatsh relatives au territoire, rôle des Katapelitak, des familles et de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan : quel agencement possible pour une gouvernance de Tshitassinu ? »;

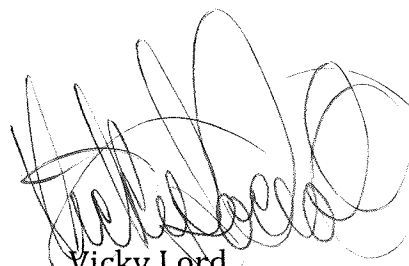
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction de l'unité administrative Soutien à la gouvernance de signer l'entente de recherche collaborative effective de 2024 à 2027 avec l'Université du Québec à Montréal et plus précisément avec les professeurs Doris Farget, professeur au département des sciences juridiques et Nicolas Houde, vice-doyen aux études et professeur à la faculté de sciences politiques et de droit dans le cadre de la recherche phase 2 « Traditions juridiques des Pekuakamiulnuatsh relatives au territoire, rôle des Katapelitak, des familles et de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan : quel agencement possible pour une gouvernance de Tshitassinu ? ».

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 02.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité



Vicky Lord,
greffière